

Comptes à intérêt garanti

Sécurité pour votre placement, tranquillité d'esprit pour vous

Découvrez les CIG et le CIQ de
Gestion de placements Manuvie



Accédez à des options de placement simples qui peuvent apporter un élément de sécurité important à votre plan financier. Les comptes à intérêt garanti (CIG) et le compte à intérêt quotidien (CIQ) protègent votre placement grâce à des taux d'intérêt garantis concurrentiels tout en vous procurant d'intéressants avantages en matière de fiscalité, de planification successorale et de protection du patrimoine. De plus, ils sont offerts dans le cadre de contrats qui vous permettent de virer aisément votre argent dans un fonds distinct profitant du potentiel de croissance des marchés, si c'est ce que vous recherchez.

Huit raisons d'envisager l'ajout de CIG ou d'un CIQ à votre portefeuille

- 1 Tranquillité d'esprit :** Votre placement est protégé contre la volatilité des marchés étant donné que les CIG et le CIQ n'y sont pas exposés. Les taux sont garantis.
- 2 Simplicité :** Un contrat vous permet de détenir à la fois des CIG, un CIQ et des fonds distincts, dont les renseignements figurent sur un seul et même relevé.
- 3 Souplesse :** Procédez facilement à des virements entre des fonds distincts, vos CIG et votre CIQ¹—une caractéristique utile à mesure que vos besoins financiers changent ou en période de volatilité.
- 4 Avantages en matière de planification successorale :** Ces comptes sont conçus pour faciliter le transfert de patrimoine aux héritiers rapidement, en toute confidentialité² et à moindre coût.
- 5 Protection éventuelle contre les créanciers³ :** Une protection qui met votre actif personnel à l'abri des créanciers.
- 6 Avantages fiscaux potentiels pour les comptes non enregistrés :** Vous avez 65 ans ou plus? Les intérêts tirés d'un CIG peuvent vous donner droit au crédit d'impôt annuel pour revenu de pension en plus de pouvoir constituer une source admissible de revenu de pension aux fins du fractionnement du revenu.
- 7 Boni sur le volume :** Votre placement dans un CIG donne droit à un boni sur le volume afin d'accroître le taux d'intérêt, selon le montant que vous investissez. Ce boni n'inclut pas la valeur des fonds distincts que vous détenez ni celle d'un CIQ.
- 8 Protection des dépôts :** Votre placement repose sur la solidité de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. En outre, Manuvie est membre d'Assuris. Assuris est la société à but non lucratif qui protège les titulaires de contrats canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance-vie. Vous trouverez des précisions sur la protection d'Assuris à l'adresse www.assuris.ca.

¹ Offerts dans le cadre des contrats FPG Sélect PlacementPlus et Fonds distincts MPPM. Les retraits, les virements entre fonds et les transferts entre options de placement peuvent être assujettis à des frais, entraîner des conséquences fiscales et avoir des répercussions sur les garanties de fonds distincts.

² En Saskatchewan, les biens détenus conjointement et les contrats d'assurance où un bénéficiaire est désigné sont inclus dans la demande d'homologation malgré le fait qu'ils ne seront pas transmis par voie de succession ni soumis aux frais d'homologation.

³ Dans certaines circonstances, vous pouvez protéger votre contrat contre une faillite imprévue en désignant un bénéficiaire privilégié irrévocable. Comme la protection contre les créanciers pourrait ne pas s'appliquer dans certaines situations, vous devriez consulter un conseiller juridique pour savoir si vous êtes admissible à cette protection.

Ces comptes intéresseront plus particulièrement les épargnants qui :



recherchent la sécurité des taux d'intérêt garantis;



ont besoin d'un revenu et qui souhaitent profiter du crédit d'impôt pour revenu de pension à partir de 65 ans;



recherchent la liquidité¹, surtout en période de volatilité des marchés;



cherchent des occasions de fractionner le revenu de pension avec un conjoint de tout âge, s'ils ont 65 ans ou plus.

Quelles sont les options de placement?

Type de compte	Caractéristiques	Avantages pour vous
Compte à intérêt garanti (CIG) Durée d'un mois Durées d'un à dix ans	Obtenez un taux d'intérêt garanti déterminé pour la durée choisie. Options d'intérêt composé et d'intérêt mensuel simple offertes.	Choisissez les dates d'échéance en fonction des placements, dépenses ou changements de style de vie que vous prévoyez. L'argent peut être retiré à tout moment—lorsque vous en avez besoin ¹ .
Compte à intérêt quotidien (CIQ)	Option à court terme qui vous laisse accéder à votre placement aisément et sans frais.	Moyen facile de placer temporairement votre argent en attendant de prendre une décision de placement à plus long terme.

Offert pour tous les types de régimes.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site gpmanuvie.ca/cig.

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des comptes à intérêt garanti, du contrat d'assurance FPG Sélect et du contrat d'assurance Mandats privés de placement Manuvie—Fonds distincts MPPM (Fonds distincts MPPM) de Gestion de placements Manuvie ainsi que le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Pour discuter des fonds distincts avec Gestion de placements Manuvie, composez le 1-800-355-6776.